GERARD BIREMONT

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 170.000 euros

Siège social : 3527 route de Labernade – 40170 LIT-ET-MIXE

894 099 365 RCS DAX

DECISIONS DE LA GERANCE CONSTATANT LA REALISATION DEFINITIVE DE LA REDUCTION DU CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES DU 31 JUILLET 2025

Le soussigné, Monsieur Gérard BIREMONT, Gérant de la Société GERARD BIREMONT, SARLU au capital de 170.000 euros ayant son siège social sis 3527 route de Labernade – 40170 LIT-ET-MIXE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 894 099 365 RCS DAX,

Rappelle que par décision du 31 Juillet 2025, la Société GERARD BIREMONT, a décidé :

- Sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers, de réduire le capital social d'une somme de 230.000 euros, pour le ramener de 400.000 euros à 170.000 euros, par voie de rachat de 2.300 parts sociales appartenant à l'Associé Unique, pour un prix total de 230.000 euros avec imputation de la différence entre la valeur de rachat des parts sociales annulées et leur valeur nominale sur les réserves disponibles. Les modalités de paiement arrêtées étant les suivantes :

 - Un paiement de 230.000 euros sur le capital social ;

- De conférer les pouvoirs les plus étendus au Gérant à l'effet de réaliser l'opération de réduction de capital social non motivée par des pertes, constater la réduction de capital social d'un montant de 230.000 euros, procéder à la modification corrélative des statuts, prendre toute mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'opération,

Déclare qu'à l'issu du délai d'un mois fixé par l'article R.223-35 du Code de commerce et conformément au certificat de non opposition délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce de DAX qu'aucune opposition n'a été signifiée à la Société par un créancier dont la créance aurait été antérieure au dépôt d'acte effectué le 31 juillet 2025.

Constate en vertu des pouvoirs conférés par décisions de l'Associé Unique du 31 juillet 2025 :

- La levée de la condition suspensive à laquelle était soumise la réduction de capital décidée par l'Associé Unique en date du 31 juillet 2025,

G.B.

- La réalisation définitive de la réduction du capital social d'un montant de 230.000 euros pour le porter de 400.000 euros à 170.000 euros, par voie d'annulation des 2.300 parts sociales détenues par Monsieur Gérard BIREMONT et les modalités arrêtées,

- La modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit :

« ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

[Le début de l'article demeure inchangé].

Suite aux décisions de l'Associé Unique du 31 juillet 2025, le capital social a été réduit de 230.000 euros pour être ramené de 400.000 euros à 170.000 euros, par rachat et annulation de 2.300 parts sociales. »

« ARTICLE 7 – CAPITAL

Le capital social est fixé à ***CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS*** *(170.000 €), divisé en 1.700 parts de CENT euros (100 €), chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1.700, attribuées en totalité à Monsieur Gérard BIREMONT, associé unique. »*

Monsieur Gérard BIREMONT, Associé Unique, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes les formalités nécessaires à l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), conformément à l'article R. 123-105 du Code de commerce.

Fait à LIT-ET-MIXE, le 31 août 2025

LA GERANCE
Monsieur Gérard BIREMONT

Gérard BIREMONT

Certified by yousign

G.B.